

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-070

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE Energies Systèmes route d'Estaires 59480 LA BASSEE afin de garantir le bon déroulement des travaux de remplacement d'un support pour ENEDIS 5880, Steen Straete à WORMHOUT,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte à 30km/h et le stationnement sera interdit au droit des travaux 5880, Steen Straete à Wormhout, **et ce, à partir du 28 mars 2023 et pour la durée des travaux estimée à 10 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE Energie Systemes et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée..

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise EIFFAGE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise EIFFAGE Energie Systèmes et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 16/03/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 16/03/2023
Le Maire
Frédéric DEVOS

